



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 MARS 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 2 mars 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 15 mars 2010

BAIL EMPHYTEOTIQUE POUR LA
REHABILITATION PAR LE PACT DES DEUX-
SEVRES DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 42
RUE DU DIXIEME

Accusé de réception de la préfecture en date du mardi
16 mars 2010

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Rose-Marie NIETO

Secrétaire de séance : M. Nicolas MARJAULT

Excusés avant donné pouvoir :

- Josiane METAYER donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Alain PIVETEAU
- Aurélien MANSART donne pouvoir à Geneviève GAILLARD

Excusés :

Conseillers :

Mme Françoise BILLY - Mme Maryvonne ARDOUIN

URBANISME ET AFFAIRES
IMMOBILIERES

**BAIL EMPHYTEOTIQUE POUR LA REHABILITATION PAR LE
PACT DES DEUX-SEVRES DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 42
RUE DU DIXIEME**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

La Ville de Niort possède dans son patrimoine immobilier un ensemble immobilier situé 42 rue du Dixième composé de 6 logements, aujourd'hui vacants et dans un état de dégradation avancée. Une étude de faisabilité a été confiée par la Ville au PACT des Deux-Sèvres afin d'évaluer le montant des travaux nécessaires à cette réhabilitation et proposer les aménagements intérieurs possibles.

Le service France Domaine a estimé la redevance annuelle à devoir par le PACT des Deux-Sèvres pendant la durée du bail emphytéotique, soit 30 ans, à un montant de 4815 €.

Mais compte tenu des coûts importants de réhabilitation générés par cet immeuble vétuste qui comprend 7 logements sociaux dont 4 très sociaux et au vu des bilans présentés (déficit sur les 15 premières années), il est proposé de le louer au PACT des Deux-Sèvres pour un montant annuel de 500 € (soit 15 000 € sur 30 ans) dont le paiement sera modulé de la façon suivante :

	Montant de la redevance
les dix sept premières années	0 €
de la 18 ^{ème} année à la 28 ^{ème} année	1 000 €
de la 29 ^{ème} année à la fin du bail	2 000 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- consentir au PACT des Deux-Sèvres un bail emphytéotique pour la réhabilitation de l'ensemble immobilier sis 42 rue du Dixième, cadastré section AE n° 732, 730, 210, 419, 418, 729, 420 et 416 pour une superficie totale de 1871 m², moyennant le paiement par l'emphytéote d'une redevance annuelle telle qu'indiquée dans l'exposé qui précède ;

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le bail emphytéotique, les frais d'acte notarié étant supportés par le PACT des Deux-Sèvres.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 3

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL